ANNEXE N°1

MAITRES AUXILIAIRES

(En contrat définitif, en CDI ou délégués auxiliaires)

GRILLE DE REFERENCE DES MAITRES AUXILIAIRES (Codes administration 4961 et 4962)

ECHELON	NOTE	NOTE	NOTE
	MINIMALE	MOYENNE	MAXIMALE
1er-	24	29,5	35
2ème	25,5	30,5	36
3ème	27	32	37
4ème	28,5	33	37,5
5ème	30,5	34,5	38,5
6ème	32,5	36	39
7ème	34,5	37	39,5
8ème	36,5	38,8	40

Modalités de notation :

Lorsque la manière de servir de l'agent aura donné satisfaction, l'augmentation normale de la note dans les limites fixées par la grille de référence est la suivante :

- → De 0.25 à 1 point lorsque la note de l'année précédente était ≤ à 38.50.
- → De 0.10 à 0.25 point lorsque la note de l'année précédente était > à 38.50.

Cas particuliers:

- Pour une première notation, la note moyenne de chaque échelon peut être considérée comme un seuil minimum à atteindre pour les agents dont la manière de servir donne satisfaction.
- Les enseignants en période probatoire suite à leur inscription sur la liste d'aptitude dite « d'intégration » pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeurs certifiés, d'EPS ou PLP sont notés dans le corps des maîtres auxiliaires. Leur fiche de notation ne comporte pas de note, ni d'échelon de référence. Une notice de notation « papier » vous sera transmise par courrier.

ANNEXE 2

FICHE TECHNIQUE

L'application de notation administrative WEB « GIGC » est accessible à partir du portail AGRIATES.

A - Modalités de saisie

L'établissement de la notation des maîtres auxiliaires à titre définitif ou provisoire ainsi que celle des maîtres délégués auxiliaires nommés à l'année ou sur des heures protégées en fonction, au moment de la campagne de notation, relève de « l'application GI/GC intranet ».

B - Saisie des notes

Saisie des notes et appréciations :

Il est indispensable de saisir, avec la note chiffrée, la date de notation. Pour les appréciations générales, seuls les 200 premiers caractères sont édités sur la notice.

Consultation des grilles de notation :

Les notes administratives des années antérieures et les grilles de notation sont affichées.

Contestation de la note chiffrée ou de l'appréciation :

Dans l'hypothèque où un agent conteste sa note ou l'appréciation portée sur la manière de servir, vous ne devez pas saisir l'indicateur « contestation de note » dans la rubrique « mises à jour notices retournées ». Les services de la DEEP se chargent de saisir lesdites contestations.

Edition des notices :

Au fur et à mesure de leur saisie, vous pouvez éditer les fiches définitives de notation que vous transmettrez, pour émargement, à l'intéressé(e). Il n'est alors plus possible de modifier, dans le logiciel GIGC, la note ou les appréciations de la notice de notation définitive.

En cas d'erreur de saisie, vous devez impérativement prendre contact avec la DEEP afin que les services procèdent à une régularisation. Parallèlement, vous porterez manuellement et de façon significative, sur les fiches de notation, les modifications signalées.

C - Traitement de fin de campagne

La campagne de notation ne peut être clôturée que si vous avez saisi une note pour tous les enseignants de votre établissement, y compris les enseignants tenus éloignés de leur poste toute l'année pour lesquels il convient de saisir la note fictive « 999 ».

Pour les maîtres nommés dans deux académies, il convient également de saisir « 999 » si l'académie de Lyon n'est pas l'académie principale.

Lorsque vous aurez saisi l'ensemble des notes et édité les notices définitives correspondantes, vous devez impérativement cliquer sur « fin de campagne » dans le logiciel GIGC.

En cas de difficulté technique, il convient de contacter le guichet unique au 04.72.80.64.88

RECTORAT Académie de Lyon Direction des enseignants Des établissements privés DEEP



ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION DE REPRISE A TEMPS PLEIN OU D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :		
NOM D'USAGE :	Prénom :	
NOM DE NAISSANCE :	Né(e) le :	
GRADE:	Discipline :	
Souhaite pour la rentrée scolaire 2021 :		
☐ Reprendre mes fonctions à temps plein (obligation de	participer au mouvement	de l'emploi).
Temps partiel de droit : quotité de travail entre 50% et Au motif de : ☐ Elever un enfant de moins de 3 ans ☐ Soins donnés au conjoint, à un enfant ou à un ascendant ☐ Situation de handicap (fournir une attestation de la MDPH) Min : 9 h (10 h en EPS et 18 h en documentation) Max : 14 h 40 (16 h en EPS et 29 h en documentation)	80%, soitheure	s hebdomadaires
☐ Temps partiel sur autorisation : quotité de travail entre Au motif de : ☐ Convenance personnelle ☐ Création d'entreprise ☐ Autre :	50% et 90%, soit	heures hebdomadaires
Min : 9 h (10 h en EPS et 18 h en documentation) Max : 16 h (18 h en EPS et 32 h en documentation)		
J'ai l'intention de participer au mouvement de l'emploi :	OUI - NON	
A, le Signature		
AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT		
Favorable Favorable mais ajusté	àheures he	ebdomadaires
Défavorable (Uniquement pour les temps partiels sur auto	orisation, préciser le motif)	:
Ventilation des heures :		
heures en collège heures en lycée	heures en LP	
Cachet établissement :	Α,	le
	Signature	
Vu et pris connaissance par l'intéressé(e)	Observations éve	 ntuelles

Date

Signature



ACADÉMIE DE LYON - RECTORAT Direction des Enseignants des Établissements Privés

ANNEXE 3

SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BORDEREAU D'ENVOI DES CANDIDATURES À UNE LISTE D'APTITUDE : AGRÉGÉS 2021-2022		DATE D'ENVOI À LA DEEF		
NOM(S)	PRÉNOM(S)	GRADE(S)	DISCIPLINE(S)		
>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- , ,			
>					
>					
>					
>					
RAPPEL: chaque dossier complet doit comprendre les pièces suivantes: les annexes 1 et 2 + une lettre de motivation dactylographiée + la photocopie des titres ou diplômes universitaires. Chaque établissement renverra une annexe 3 par liste d'aptitude/tableaux d'avancement. Sur chacune d'entre elles seront inscrits les noms des candidats. TOUT DOSSIER HORS DÉLAIS ET/OU INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RENVOYÉ					
Date limite de dépôt des	dossiers : 8 janvier	2021, cachet de la	poste faisant foi		
×ACCUSÉ	DE RÉCEPTION : L.	A. AGRÉGÉS 2021-2	 022		
<u>Établissement</u> :					
La DEEP accuse réception des candidatures suivantes :					
Observations:					
RECTORAT DE LYON CACHET ET DATE DE RÉCEPTION PAR LA DEEP (Actes Collectifs)					

ACADÉMIE DE LYON Rectorat de Lyon Direction des enseignants des établissements privés **ANNEXE 1**

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR AGRÉGÉ ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

DISCIPLINE:	
NOM/PRÉNOM:	
DATE DE NAISSANCE :	
DATE DE NAISSANCE .	
TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLÔMES :	
(année d'obtention)	
,	
GRADE ET ÉCHELON : DATE DE PROMOTION DANS CET ÉCHELON :	
DATE DE PROMOTION DANS CET ECHELON :	
NATURE DU CONCOURS ET DATE DE LA SESSION :	
ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :	
DÉTAIL DU SERVICE D'ENSEIGNEMENT ASSURÉ PENDANT LA F	PRÉSENTE ANNÉE SCOLAIRE
(préciser le niveau des classes) :	
AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT : □ Très favorable	□ Favorable
□ Réservé	□ Défavorable
Cachet et signature	

CURRICULUM VITAE

Nom:		
Prénon	m :	
Date d	e naissance :	
Distinc	ctions honorifiques :	Grade :
T – FO	PRMATION_	
-		
a)	Formation initiale (titres universitaires	s français au-delà de la licence, diplômes ou titres de
l'ensei	gnement technologique homologués, diplo	ômes ou titres à finalité professionnelle inscrits au répertoire
nationa	al des certifications professionnelles, ti	tres étrangers et date d'obtention, Ipes, admissibilité o
admiss	sion à une ENS) :	
-	date :	
-	date :	
-	date :	
-	date :	
b)	Formation continue (qualifications) :	
- -	date:	
_	date:	
	date .	
<u>II – M</u>	IODE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUN	IERATION ACTUELLE
1)	Concours ¹ :	
	n (année) d'admission :	
ου		
2)	Liste d'aptitude, année de promotion :	
III – C	CONCOURS PRÉSENTÉS (enseignemer	nt):
_	date :	
_	date :	
-	date:	
-	date:	
-	date:	

 $^{^{\}scriptscriptstyle 1}\,$ préciser CAFEP et CAER CAPES, CAPET, PEPS, PLP

IV - ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL

*	Poste	occupé	au	01-09-2021	:
---	-------	--------	----	------------	---

Type d'établissement		Fonction ou niveau d'enseignement	Date
(LGT, LP, CLG)	Académie	(classes) et nature du poste	d'affectation
(LG1, LF, CLG)	Academie	(classes) et nature du poste	u arrectation

* Postes antérieurs : (six derniers postes)

Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classes) et nature du poste	Durée d'affectation
	Académie	

V – ACTIVITÉS ASSURÉES

a)	Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, activités de remise à niveau, travaux croisés, itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, projets pluridisciplinaires pédagogiques à caractère professionnel, formation continue et conseil pédagogique, coordination pédagogique, participation aux jurys
-	
-	
-	
-	
b)	En matière de recherche scientifique ou pédagogique :
-	
-	
-	
-	

c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

--

Fait à , le Signature



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ANNEXE C2a

LISTE D'APTITUDE* : Fiche individuelle de proposition

		T > 1 12 4 13		1	
Proposition d'inscription		à la liste d'	aptitude au corps de :		
		à la liste d'avancement au grade de : (à l'exception de l'accès à l'échelon spécial du grade d'IGR HC)			
Académie :		/			
Etablissement :					
Rang de classement dan	s l'ordre des p	propositions :			/
Nom d'usage :					
Nom de famille :					
Prénom :					
Date de naissance :					
Situation administrative (1):				
Branche d'activité profes	sionnelle (BAF	P) (2):			
	0		LISTE D'APTITUE	ÞΕ	TABLEAU D'AVANCEMENT
	SITUAT 1 ^{er} janvie		ANCIENNETE CUMUL 1er janvier 2021		ANCIENNETE CUMULEE AU 31 décembre 2021 (4)
SERVICES PUBLICS					
CATEGORIE					
CORPS					
GRADES					
ECHELON					
Date de nomination et d'accès (5)	modalités	dans le cor/	/ née :) urs	☐ TA au ☐ Conco	choix (année :) ours Externe l'aptitude amen Pro ours Interne

préciser activité, congé parental, CLM (congé longue maladie), CLD (congé longue durée), MTT (mi-temps thérapeutique), CPA (cessation progressive d'activité). corps d'accueil pour les ITRF (3) liste d'aptitude :l'ancienneté s'apprécie uniquement au 1er janvier de l'année tableau d'avancement :: l'ancienneté s'apprécie uniquement au 31 décembre de l'année. (5) cocher la case.

de l'agent :

Annexe C2a: liste d'aptitude fiche individuelle de proposition

SIGNATURE:

du chef d'établissement ou directeur de pôle :

ANNEXE C2c

RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

(A L'EXCEPTION DE L'ACCES AU GRADE D'AAE HORS CLASSE ET A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'IGR HC)

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :
Ammé ciation que la cativité a catualla de l'amont at l'étandue de cas maioriens at de cas response bilités :
Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :
Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :
Appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue :
Appréciation générale :
Vu et pris connaissance le :
Cinnatura da Parant :
Signature de l'agent :
Circostino di massidont di Directora di di Princetora
Signature du président, du Directeur ou du recteur :
Date:

ANNEXE C2e

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour:

Les ITRF (LA et TA), l'accès au corps des conservateurs généraux, la liste d'aptitude au corps d'AAE, la liste d'aptitude au corps de SAENES, la liste d'aptitude au corps des CTSSAE

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Pour les ITRF, ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme et d'un curriculum vitae (voir modèle annexe M8).

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est-àdire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser).

Dates	Affectations	Fonctions occupées	Mission(s)

Rapport d'activité et motivations :

Signature de l'agent :	
Fait à,	le:
Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :	
Date :	

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

Corps des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

Groupe de fonction	Montant annuel IFSE
GROUPE 1 – Missions de conseiller technique et de coordination	Conseiller technique du recteur : 7791€
Missions d'infirmier conseiller technique auprès du recteur ou du Dasen	Conseiller technique départemental du Rhône : 7121,34€
	Conseiller technique départemental de l'Ain et de la Loire : 6678,60€

Croupe de fenction	EXTERNAT – Non logé			INTERNAT - Logé			
Groupe de fonction	Classe normale	Classe supérieure	Hors classe	Classe normale	Classe supérieure	Hors classe	
GROUPE 2 – Missions de prévention et de soins Missions d'infirmier	3663,87€	3715,29€	3766,71€	1941,51€	1969,32€	1996,14€	

Fiche de correspondance fonctions/montants-cibles

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

Corps des Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE)

Groupe de	Fonctions types	Fonctions académiques	Conseille technique	Conseiller technique
fonction			de service social	supérieur de service social
			(CTSS)	(CTSSS)
Groupe1	CTSS auprès des recteurs, DASEN ou directeurs	Fonctions de CTSS conseillers	CTR: 8540€	CTR : 9000€
	d'établissements publics	techniques auprès du recteur	CTD:8340€	CTD : 8800€
		(CTR) ou des DASEN (CTD)		
Groupe2	CTSS sur fonctions de coordination d'équipes, de	Autres CTSS	7000€	7500€
	soutien technique ou sur des dossiers transversaux,			
	CTSS sur fonctions d'adjoint aux conseillers			
	techniques auprès des recteurs, DASEN ou			
	directeurs d'établissements publics			

Corps des Assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)

Groupe de fonction	Fonctions types	Fonctions académiques	Assistant de service social (ASS)	Assistant principal de
			(classes normale et supérieure)	service social (APSS)
Groupe1	ASSAE non classé(e)s en groupe 2			
Groupe2	ASSAE auprès des élèves, étudiants ou personnels en EPLE, établissements publics, secteurs ou services académiques	ASSAE auprès des élèves, étudiants ou personnels en EPLE, secteurs ou services académiques	6200€	6400€

FICHE DE POSTE Secrétaire administratif(ve)

Placée auprès de la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sport (DRAJES) , l'assistant.e de direction prend en charge les actions permettant l'organisation efficace de la direction et facilitant son fonctionnement quotidien.

Libellé du poste (mission(s)

Le/la titulaire du poste a en charge les activités suivantes :

Activités principales :

- Tenue de l'agenda et prise de rendez-vous,
- Traitement de l'accueil physique et des appels téléphoniques,
- Traitement du courrier papier et électronique (tri, orientation, diffusion),
- Gestion de l'agenda du directeur,
- Organisation et suivi des déplacements du directeur (réservation billets de trains et hôtels, établissement des frais de déplacement).
- Planification et organisation des réunions (réservation des salles et du matériel requis, préparation des dossiers),
- Rédaction de courriers, notes et comptes rendus,
- Gestion du classement (papier et numérique) et de l'archivage des documents,
- Organisation de la bonne circulation des informations au sein des différents services : diffusion de notes, de comptes rendus),
- Etablissement des commandes, réception et stockage des fournitures de bureau,
- Veiller au respect de la charte courrier par les services de la direction.

Activités annexes : Référent.e pour la fonction de coordination administrative des pôles

Partenaires institutionnels : Rectorat de région académique, services de l'Etat et organismes publics et para publics–collectivités locales – corps préfectoral – partenaires associations du réseau JES

Spécificités du poste / Contraintes : contraintes horaires ; disponibilité et discrétion professionnelle.

Principales activités

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Techniques du secrétariat :

Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné

Système de classement et d'archivage

Techniques administratives et bureautiques

Techniques de communication

S'adapter aux différents interlocuteurs

Maîtriser les suites logicielles bureautiques : traitement de texte, tableur, tableaux de bord, messagerie et agenda électroniques

Orienter et filtrer l'information

Rédiger des comptes rendus et prendre des notes

Anticiper et suivre les échéances

Savoir s'organiser

L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller

les autres agents, optimiser le résultat

L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire
Savoir prendre des initiatives
Travailler en autonomie
Avoir le sens du travail en équipe
Faire preuve de discrétion professionnelle
Faire preuve de réactivité

Le poste est situé 245 rue Garibaldi - Lyon 3ème

ANNEXE C2bis

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DE L'EDUCATION NATIONALE OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
FONCTIONS	ETABLISSEMENT – UNITE - SERVICE	1	JREE				
		DU	AU				

ETAT DES SERVICES						
CORPS - CATEGORIES	Positions	Dur	REE	ANCIENNETE TOTALE		
	. commone	DU	AU			
	TOTAL GEN	IERAL				

SIGNATURE:

de l'agent : du chef d'établissement ou directeur de pôle :

Annexe C2bis : état de services

Annexe M4 - Dispositions propres aux opérations de mutation déconcentrées des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES), des assistants de service social des administrations de l'État (ASSAE), des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)

Les mutations de ces personnels sont organisées par les recteurs d'académie et comportent trois phases qui suivent la publication des possibilités d'accueil :

- une phase de préinscription, obligatoire pour les seuls agents souhaitant changer d'académie;
- une phase de publication académique des postes fléchés et des postes spécifiques sur Amia ;
- une phase de réception et de traitement des demandes par les services académiques compétents.

Cas particulier des ASSAE occupant à titre provisoire un poste de conseiller technique de service social : ils sont informés que leurs fonctions sont susceptibles d'être assurées par des conseillers techniques de service social titulaires ou stagiaires dès la rentrée et doivent, en conséquence, en liaison avec les autorités académiques, participer au mouvement intra-académique.

A. Préinscription et publication des possibilités d'accueil académiques

1. Préinscription des agents à un changement d'académie (mutation interacadémique)

Les candidats à une mutation inter-académique qui relèvent des corps concernés **doivent obligatoirement se préinscrire** sur l'application Amia au cours de la période indiquée dans le calendrier joint en annexe afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique de l'académie sollicitée dans les conditions de procédures et de délais fixées par chaque académie. **Le nombre de vœux est limité à six académies.** Les agents souhaitant uniquement participer aux opérations de mutation interne à leur académie (mutations intra-académique) ne se préinscrivent pas.

2. Publication des possibilités d'accueil pour une mutation inter-académique :

Pour chacun des corps concernés, le nombre de possibilités d'accueil offertes à la mobilité inter-académique sera arrêté par la direction générale des ressources humaines, sur la base des demandes de l'autorité compétente.

Les recteurs indiqueront au bureau DGRH C2-1, avant le **18 décembre 2020**, aux fins de publication sur Amia à l'aide de l'annexe M10d :

- leurs demandes d'ouverture de possibilités d'accueil ;
- la date limite de dépôt des demandes de participation aux opérations de mutation pour chacun des corps.

Les contingents ainsi déterminés valent engagement d'accueillir au minimum l'effectif correspondant d'agents extérieurs à l'académie concernée.

B. Publication académique des postes

Il appartient aux recteurs de diffuser sur Amia la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être qui seront offerts aux opérations de mutation intra-académique auxquelles pourront aussi participer des agents extérieurs à l'académie. Pour chacun de ces postes, ils mentionneront toutes les indications utiles : spécialité professionnelle, implantation géographique et caractéristiques (éducation prioritaire, établissements sensibles, existence éventuelle et caractéristiques d'un logement de fonction, exercice éventuel en internat pour les personnels infirmiers).

Ces indications seront portées à la connaissance des candidats à une mutation, auxquels il sera rappelé que la liste des postes précis est une liste indicative et ne saurait préjuger des postes qui seront effectivement libérés à l'occasion des opérations de mutation.

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

C. Formulation et traitement des demandes

Tous les postes offerts aux opérations de mutation intra-académique font l'objet d'une mise en ligne sur le serveur internet Amia à l'adresse suivante : https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia ou par le biais du site internet du rectorat, dont la date d'ouverture et de fermeture est déterminée par chaque recteur. Tous les renseignements relatifs aux postes offerts sont portés à la connaissance des agents sur ce même serveur Internet.

Informations complémentaires :

 Affectations dans les universités: Toutes les mutations intra-académiques doivent intégrer la règle définie à l'article L. 712-2 du Code de l'éducation, dès lors qu'il s'agit de l'affectation des personnels dans les universités.

Les recteurs pourront donc utilement, en liaison avec le ou les présidents des universités de l'académie, recourir à tout dispositif permettant de répondre à cette exigence. La modalité « PPr », en vigueur sur le plan national et inter-académique, peut être adaptée à cet effet.

Cas particulier des infirmiers exerçant en internat :

Les recteurs accorderont une attention particulière aux demandes de mutation de ces personnels.

Annexe M5 - Confirmation d'une demande de mutation

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Bureau DGRH C2-1
72 rue Regnault - 75243 Paris cedex 13

Opérations de mutation Inter-académique des « Corps » - Année 2021 -

<titre> <prénom> <nom></nom></prénom></titre>	
<adresse1></adresse1>	
<adresse2></adresse2>	
<code postal=""> <ville></ville></code>	
<pays></pays>	

Cette confirmation d'une demande de mutation doit impérativement être retournée par la voie hiérarchique à la date précisée dans l'annexe M6, y compris si vous renoncez à participer aux opérations de mutation (dans ce cas, veuillez y faire figurer la mention: « je renonce », la dater et la signer).

Numen :	
Date de naissance :	
Grade :	
Téléphone professionnel :	
domicile :	
portable :	
Courriel : Position :	
Affectation actuelle :	

Motif(s) de la demande :

Informations à compléter par le candidat en cas de rapprochement de conjoints ou en cas de mutation conditionnelle

Nom du conjoint :

Profession et employeur du conjoint :

Demande de mutation conditionnelle : Oui () Non ()

Le conjoint a-t-il effectué une demande de mutation ? Oui () Non ()

Si oui indiquer les villes demandées par le conjoint :

	Liste des vœux						
Rang	Туре	Code	Libellé	Intitulé du poste	Spécialité		

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

Si vous na	articinaz à	nlusiaurs	onérations	de mutatio	n merci d	a les hiér	archisar (1	236	atc.):			
Or vous pe	articipez a	Piusieuis	ореганого		II, IIIeici d	e les filer	dicinser (1	,2,0, 6				
		L Ir	nter	СОМ	u	Détach	nement- A	ffecta	ation Cig	em		
			Enga	gement à	remplir p	ar tous	les candi	idats				
	ion ála) .											44
				 (primé su								
				ésent doc		ent doc	umem e	Certi	ile sui i	IOIIIIEU	ii i c xaci	ituue
	cignomo	into rourin	o our ic pi	Coom doo	arriorit.							
						Le:	SI	ignatı	ure :			
Très important												
					Très imp	ortant						
			Tout	e satisfac			aut muta	tion				
			Tout				aut muta	tion				
1/ Avis d	lu supér	ieur		e satisfac			aut muta	tion				
1/ Avis d		ieur	Tout	e satisfac			aut muta	tion				
1/ Avis d hiérarchi		ieur		e satisfac			aut muta	tion				
	ique	ieur	Le	e satisfac	tion d'ur		aut muta	tion				
hiérarchi	ique able	ieur	Le	e satisfac	tion d'ur		aut muta	tion				
hiérarchi Favora Défav	able orable		Le	e satisfac	tion d'ur		aut muta	tion				
hiérarchi	able orable		Le	e satisfac	tion d'ur		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d	able rorable doit être m	notivé)	Le	e satisfac : gnature et	tion d'ur		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d	able rorable doit être m	notivé)	Le	e satisfac : gnature et	tion d'ur		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi	able rorable doit être m	notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d	able rorable doit être m	notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora	able orable doit être m le l'autor ique able	notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora □ Défav	able rorable doit être m le l'autor ique able rorable	notivé) rité	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora	able rorable doit être m le l'autor ique able rorable	notivé) rité	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora □ Défav	ique able rorable doit être m ique able rorable rorable doit être m	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d	ique able rorable doit être m le l'autor ique able rorable doit être m	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d 3/ Avis d (Obligate	able rorable doit être m le l'autor ique able rorable doit être m	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d	able rorable doit être m le l'autor ique able rorable doit être m	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d 3/ Avis d (Obligate	ique able rorable doit être m le l'autor ique able rorable doit être m lu recteu bire)	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				
□ Favora □ Défav (cet avis d 2/ Avis d hiérarchi □ Favora □ Défav (cet avis d 3/ Avis d (Obligate	ique able rorable doit être m le l'autor ique able rorable doit être m lu recteu oire) able	notivé) rité notivé)	Le Siç Le	e satisfac : gnature et :	cachet:		aut muta	tion				

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr © Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

Certification du grade et de l'échelon détenus par l'agent au 01/09/2020 par les	
services académiques :	
Grade:	
Échelon :	Le:
Certification des anciennetés	
au 01/09/2021 par les	Signature of eachot:
services académiques :	Signature et cachet :
de corps (scolarité comprise*) :	
de poste :	
Exercice en « éducation	
prioritaire » depuis 5 ans au moins	
: □ Oui - □ Non	
Pièces à joindre à la	a confirmation de mutation (se reporter à la note de service)

Pour tous les agents : Fiche de synthèse Agora fournie par le rectorat

Pour le rapprochement des conjoints ou de partenaires liés par un Pacs :

- attestation de l'employeur du conjoint ou du partenaire ;
- copie de l'acte de naissance + pour les couples pacsés : éléments fiscaux.

Pour les demandes au titre du Cimm :

- se reporter à l'annexe M15

Pour les fonctionnaires handicapés :

- pièces justifiant le bénéfice de l'obligation d'emploi de l'agent ;
- avis du médecin de prévention attestant que la mutation sollicitée améliorerait les conditions de travail et/ou de vie de l'agent.

Pour les demandes au titre de l'autorité parentale conjointe :

- photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

Demande de réintégration après disponibilité ou suite à CLM/CLD, selon les situations :

Arrêté de disponibilité, le cas échéant ; certificat médical établi par un médecin agréé, attestant de l'aptitude physique de l'agent à exercer ses fonctions (suite à disponibilité) ; avis favorable du comité médical à une reprise d'activité suite CLM ou CLD.

^{*} Pour les attachés nommés au MENJS/MESRI à l'issue d'une période de scolarité aux IRA, la durée de celle-ci sera ajoutée, dans la limite maximale d'une année, à l'ancienneté dans le corps.

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

Annexe M6 - Calendrier des opérations de mutation - Filière ATSS

A. Mutation interacadémique des AAE et des SAENES, mutation nationale des MEN et des CTSSAE :

Calendrier des opérations de mutation 2021		
Saisie des vœux	du vendredi 4 décembre au mercredi 30 décembre 2020 inclus	
Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) par l'agent	du jeudi 31 décembre au mercredi 6 janvier 2021 inclus	
Transmission du dossier (annexe M2b, lettre de motivation, CV , CREP) par le candidat au poste profilé à la structure demandée	jusqu'au vendredi 22 janvier 2021 inclus	
Transmission des dossiers (confirmation et justificatifs) par les académies à la DGRH	jusqu'au vendredi 22 janvier 2021 inclus	
Affichage de l'état de la demande de mutation sur AMIA : demande validée dans Amia et avis	le mardi 2 février 2021	
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au jeudi 11 février 2021	
Remontée des classements (PPr) : annexe M2c	jusqu'au jeudi 18 février 2021 inclus	
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur poste non profilé et poste fléché (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le bureau DGRH C2-1	le mercredi 10 mars 2021	
Demande écrite de correction	jusqu'au mercredi 24 mars 2021 inclus	
Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	jusqu'au vendredi 26 mars 2021 inclus	
Résultats des opérations de mutation	le mercredi 31 mars 2021	

Étapes:

1/ l'agent s'inscrit sur l'application Amia, formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée) ;

2/ l'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation et la transmet, ainsi que les pièces justificatives, immédiatement par la voie hiérarchique (a minima : supérieur hiérarchique direct et recteur de l'académie de l'agent) ; il est noté qu'en l'absence de transmission, la demande sera automatiquement annulée ;

Le rectorat fera alors suivre cette confirmation au bureau DGRH C2-1 :

3/ Les agents qui postulent sur des PPr doivent compléter et transmettre directement l'annexe M2b ainsi qu'une lettre de motivation, le dernier compte rendu d'entretien professionnel et leur curriculum vitae à la structure demandée. Celui-ci recevra, le cas échéant, l'agent en entretien et le classera ou non ;

4/ L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans Amia et réceptionnée par le bureau DGRH C2-1 mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie de l'agent);

5/ L'agent prend connaissance sur Amia des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le bureau DGRH C2-1, suite à l'examen des pièces ;

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

6/ Suite à l'étape 5, l'agent peut éventuellement, par courriel adressé au bureau DGRH C2-1, demander une ou des corrections et transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées (priorités légales et critères supplémentaires) avant la date limite fixée dans le calendrier ci-dessus ;

7/ Le bureau DGRH C2-1 informe l'agent, par courriel, de la suite réservée à sa demande de correction effectuée lors de l'étape 6 (prise en compte ou non) ;

8/ L'agent doit se connecter sur AMIA pour consulter ses résultats :

9/ Les agents ayant obtenu satisfaction sur une PA doivent, **obligatoirement**, postuler aux opérations de mutation intra-académiques de leur nouvelle académie.

B. Mutation à gestion déconcentrée des INFENES - ASSAE - ADJAENES

Calendrier des opérations de mutation 2021	
Préinscription dans Amia	du jeudi 7 janvier 2021 au jeudi 4 février 2021 inclus
Saisie des vœux sur Amia	
Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) par l'agent	
Remontée des dossiers par les rectorats	
Affichage de l'état de la demande de mutation sur Amia : demande validée dans Amia et avis	Suivant le calendrier
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation (priorités légales et critères supplémentaires) validées par l'administration	de l'académie demandée
Demande écrite de correction	
Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	
Résultats des opérations de mutation sur Amia	

Étapes:

- 1/ L'agent se préinscrit, obligatoirement, sur l'application Amia. Le nombre de vœux est limité à 6 académies :
- 2/ L'agent s'inscrit sur l'application Amia, formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, **la demande sera automatiquement annulée**). L'agent doit s'inscrire dans chaque académie pour laquelle il s'est préinscrit;
- 3/ L'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation, et la transmet, par la voie hiérarchique (a minima : supérieur hiérarchique direct et recteur de l'académie de l'agent). Le rectorat transmet alors cette confirmation aux services de l'académie concernée ;
- 4/ L'agent peut demander à modifier ses vœux et à les annuler suivant le calendrier établi par l'académie demandée ;
- 4/ L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans Amia et réceptionnée par le rectorat de l'académie demandée mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie de l'agent);
- © Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr
- © Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

5/ L'agent prend connaissance sur Amia des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le rectorat de l'académie demandée, suite à l'examen des pièces :

6/ Suite à l'étape 5, l'agent peut éventuellement, par courriel adressé au rectorat de l'académie demandée, demander une ou des corrections et transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées (priorités légales et critères supplémentaires) avant la date limite fixée dans le calendrier de l'académie demandée;

7/ Le rectorat de l'académie demandée informe l'agent, par courriel, de la suite réservée à sa demande de correction effectuée lors de l'étape 6 (prise en compte ou non) ;

8/ L'agent doit se connecter sur Amia pour consulter ses résultats.

C. Mutation sur poste profilé vers les COM des AAE et des SAENES

Calendrier des opérations de mutation 2021		
Saisie des vœux	du vendredi 4 décembre 2020 au mercredi 30 décembre 2020 inclus	
Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) par l'agent	du jeudi 31 décembre 2020 au mercredi 6 janvier 2021 inclus	
Envoi du dossier aux vice-rectorats demandés	jusqu'au vendredi 22 janvier 2021 inclus	
Affichage de l'état de la demande de mutation sur AMIA : demande validée dans Amia et avis	le mardi 2 février 2021	
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au 11 février 2021	
Remontée des classements (PPr) : annexe M2c	jusqu'au 18 février 2021 inclus	
Résultats des opérations de mutation	le mercredi 31 mars 2021	

Étapes:

1/ l'agent s'inscrit sur l'application Amia formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, **la demande sera automatiquement annulée**) ;

2/ l'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation, et la transmet par la voie hiérarchique (a minima : supérieur hiérarchique direct <u>et</u> recteur de l'académie de l'agent) ; il est noté qu'en l'absence de transmission, **la demande sera automatiquement annulée** ;

Le vice-rectorat fera alors suivre cette confirmation au bureau DGRH C2-1;

3/ Les agents qui postulent sur des postes en COM doivent compléter et transmettre directement l'annexe M2b ainsi qu'une lettre de motivation, le dernier compte rendu d'entretien professionnel et leur curriculum vitae. (dossier COM) au vice-rectorat demandé. Celui-ci reçoit l'agent pour entretien, le cas échéant et classera ou non cet agent ;

4/ L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans AMIA et réceptionnée par le bureau DGRH C2-1 mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie de l'agent);

5/ L'agent doit se connecter sur Amia pour consulter ses résultats.

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/

Annexe M7 - Situations exemples des modalités d'examen des demandes de mutation et de départage

M. Rouge est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 2 enfants. Il a une ancienneté de poste de 7 ans et une ancienneté de corps de 10 ans, il est dans le 1er grade de son corps et au 5e échelon.

M^{me} Violet est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 2 enfants. Elle est, par ailleurs, travailleuse handicapée. Elle a une ancienneté de poste de 4 ans et une ancienneté de corps de 4 ans, elle est dans le 1^{er} er grade de son corps et au 2^e échelon.

M^{me} Bleu est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 3 enfants. Elle est, par ailleurs, travailleuse handicapée. Elle a une ancienneté de poste de 2 ans et une ancienneté de corps de 5 ans, elle est au 1er grade de son corps et au 2^e échelon.

- M. Vert est en disponibilité pour suivre son conjoint, depuis 2 ans. Il a une ancienneté de poste de 4 ans et une ancienneté de corps de 10 ans, il est au 1er grade de son corps et au 5e échelon.
- M. Orange est en disponibilité pour suivre son conjoint, depuis 2 ans. Il exerce une autorité parentale conjointe à travers une garde alternée. Il a une ancienneté de poste de 2 ans et une ancienneté de corps de 5 ans, il est au 1er grade de son corps et au 3e échelon.
- M. Gris est en situation de convenances personnelles. Il a une ancienneté de poste de 8 ans et une ancienneté de corps de 15 ans, il est au 2ème grade de son corps et au 5° échelon.

Mme Pourpre est en situation de convenances personnelles. Elle a une ancienneté de poste de 8 ans et une ancienneté de corps de 15 ans, elle est au 2ème grade de son corps et au 7e échelon.

Situations exemples d'appl	ication des règles de départage	
A) M. Rouge, M. Vert et M. Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste fléché).	D) M. Vert et M. Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste fléché).	
La règle de départage est favorable à M. Rouge, compte tenu de la priorité légale.	La règle de départage est favorable à M. Vert compte tenu de la situation de disponibilité pour suivre son conjoint (premier critère subsidiaire permettant de départager M. Vert et M. Gris).	
B) M. Rouge, M ^{me} Violet et M. Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste fléché).	E) M. Vert, M. Orange et M. Gris sollicitent le même poste non profilé et le même poste fléché.	
La règle de départage est favorable à M. Rouge et M ^{me} Violet, compte tenu de la priorité légale. La règle de départage est favorable à M. M ^{me} Violet compte tenu de cumul de priorités légales.	La règle de départage est favorable à M. Vert et M. Orange compte tenu de la situation de disponibilité pour suivre son conjoint (premier critère subsidiaire permettant de départager M. Vert, M. Orange et M. Gris).	
	La règle de départage est favorable à M. Orange compte tenu de la situation d'autorité parentale conjointe à travers une garde alternée (premier critère subsidiaire permettant de départager M. Vert et M. Orange).	
C) M. Rouge, Mme Violet, M. Gris, et Mme Bleu sollicitent le même poste (poste non profilé ou	F) M. Gris et M ^{me} Poupre sollicitent le même poste non profilé et le même poste fléché.	

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

poste fléché).

La règle de départage est favorable à M. Rouge à M^{me} Violet et à M^{me} Bleu compte tenu de la priorité légale.

La règle de départage est favorable à M. M^{me} Violet et à M^{me} Bleu compte tenu de la situation de cumul de priorités légales.

La règle de départage est favorable à M^{me} Bleu compte tenu du nombre d'enfants (premier critère subsidiaire permettant de départager M^{me} Violet et M^{me} Bleu).

La règle de départage est favorable à M^{me} Pourpre compte tenu de l'échelon détenu dans le 2^e grade (premier critère subsidiaire permettant de départager M. Gris et M^{me} Pourpre).

Agent Nom: Prénom: Corps: Date de naissance: Affectation actuelle: Dans le cadre de ma demande de mutation, j'informe l'administration de ma qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi aux termes de l'article L. 5212-13 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10 et 11° du Code du travail. À cet effet et conformément à l'article visé ci-dessus, je joins à ma demande de mutation tout document justificatif de ma situation. Signature de l'agent

[©] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/